



**POSTE 06**

63 bd Gorbella – 06100 Nice

☎ 04 92 09 70 40

Fax: 04 92 09 70 41

✉ : [2focomposte06@gmail.com](mailto:2focomposte06@gmail.com)

07 juin 2014

## **COMMUNIQUE FOCOM 06 n°22**

### **FOCOM OBTIENT ENFIN LES PTI-DATI !**

- FO avait officiellement demandé le 20 décembre 2012 à la présidente de la Commission Nationale Santé et Sécurité au Travail (CNSST) de l'Enseigne La Poste l'application de l'article R 4543-19 du Code du travail, qui stipule qu'« un travailleur isolé doit pouvoir signaler toute situation de détresse et être secouru dans les meilleurs délais ».
- FO avait précisé sa demande : l'étude à l'Enseigne des Postes de Travailleurs Isolés (PTI) et des Dispositifs d'Alarme pour Travailleurs Isolés (DATI) dans les « Bureaux de Poste Agents Seuls. »
- FO a enfin été entendue : lors de la CNSST « Réseau La Poste » du 22 mai 2014, La Poste a présenté aux syndicats le lancement d'une expérimentation d'un dispositif d'alerte sur 18 Bureaux « Agents Seuls ». Il était temps !

**FOCOM enregistre cette victoire avec satisfaction : tout agent qui travaille seul dans un Bureau de Poste peut être victime d'un malaise ou d'un évanouissement. Or dans ce cas-là, qui va s'en apercevoir ? Qui va secourir le guichetier-e ? Avec un dispositif d'alarme pour travailleur isolé, l'employeur est prévenu que quelque chose ne tourne pas rond (perte de verticalité, absence de mouvement, etc.).**

**L'expérimentation va permettre de tester les procédures, la gestion courante de l'appareil (rechargement) et la réalité des connexions (zones blanches ?). Ce test grandeur nature va aussi permettre de traiter le distinguo entre détection d'un problème de santé et agression de l'agent.**

**Un bilan doit être présenté aux syndicats en fin d'année.**

**FOCOM donne rendez-vous à La Poste fin 2014, pour généraliser cette protection à tous les guichetier-e- s en position d'Agents Seuls !**

**Le syndicat FOCOM POSTE des Alpes-Maritimes**